

**Projets du FEM contribuant à l'application des autres conventions relatives à la biodiversité mentionnées dans la décision III/21**  
(juillet 1996 à décembre 1997)

**I. Financement d'activités qui aident directement les pays à appliquer les conventions\***

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage :*

Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides

Afrique du Sud : Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap

Yémen : Préservation et utilisation durable de la biodiversité de l'archipel de Socotra

Projet régional (eaux internationales) : Gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin de la mer d'Aral

Projet régional (eaux internationales) : Réduction de la pollution dans le bassin du Danube.

*Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine*

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité

Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides

Malaisie : Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses

Projet régional : Protection des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen

Érythrée : Gestion de la préservation de la biodiversité des zones côtières, marines et insulaires

Jordanie : renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions

Uruguay : Renforcement de la réserve de la biosphère de Bañados del Este

Projet régional (eaux internationales) : Réduction de la pollution dans le bassin du Danube.

**II. Financement d'activités qui aident indirectement les pays à appliquer les conventions\*\***

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité

Mozambique : Préservation de la biodiversité des zones côtières

Panama : Préservation de la biodiversité

Projet régional : Partenariats ONG-gouvernements en Afrique pour pérenniser le patrimoine de biodiversité

Projet régional : Lancement d'un programme de renforcement du couloir biologique méso-américain

Argentine : Préservation de la biodiversité

Honduras : Préservation de la biodiversité dans des domaines clés  
Nicaragua : Couloir atlantique pour la préservation de la biodiversité  
Panama : Couloir biologique atlantique  
Projet régional (eaux internationales) : Lac Ohrid : gestion de l'environnement  
Projet régional (eaux internationales) : Application du programme d'action stratégique pour la région de la mer Rouge et du golfe d'Aden  
Projet régional (eaux internationales) : Application du plan d'action stratégique pour la mer Noire  
Projet régional (eaux internationales) : Préparation d'une analyse diagnostique transfrontière et d'un programme d'action stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Jaune.

*Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique*

Projet régional : Préservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité du Croissant fertile  
Jordanie : Renforcement et préservation des zones humides d'Azraq et des espaces naturels de Dana par la RSCN face aux nouvelles pressions  
Mongolie : Préservation de la biodiversité et promotion de moyens de subsistance viable dans les prairies de Mongolie orientale  
Projet régional : Préservation de la biodiversité transnationale en Asie centrale  
Afrique du Sud : Préservation de la biodiversité de la péninsule du Cap  
Projet mondial : Population, gestion des terres et changement environnemental.

*Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine*

Projet régional : Partenariat ONG-gouvernement pour la préservation de la biodiversité  
Projet régional : Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans les zones humides du bassin du Mékong  
Chine : Préservation de la biodiversité et utilisation durable des zones humides  
Malaisie : Protection et utilisation durable des tourbières des forêts marécageuses.

\* Convention(s) en question mentionnée(s) dans le projet soumis à financement.

\*\* Convention(s) en question non mentionnée(s) dans le projet soumis à financement, mais activités entrant dans le champ de la convention considérée.